Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR10.36PR concernant

une demande de crédit d'investissement de Fr. 5'100'000.pour les travaux de reconstruction du passage supérieur de Pomy (PS), dit pont des Condémines.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 4 octobre 2010.

Elle était composée de Messieurs Stéphane BALET, Pascal GAFNER, Eric GENTIZON, Olivier MAIBACH, Alfons REITER, Jean-Claude TETAZ, Jean-David CHAPUIS en remplacement de David WULLIAMOZ et du soussigné Philippe PAVID, désigné rapporteur. Madame Martine FREY TALLARD, excusée, n'était pas remplacée.

La délégation municipale était composée de Messieurs Marc-André BURKHARD, Municipal et Sandro ROSSELET, Chef de service STE. Nous les remercions pour leur présentation complète du projet, étayée par une projection sur écran des éléments principaux et pour les réponses claires et précises aux questions des commissaires.

L'objet de ce préavis porte sur une demande de crédit d'investissement de fr. 5'100'000.- pour les travaux de reconstruction du passage supérieur (PS) de Pomy, dit pont des Condémines à l'avenue des Bains.

Préambule

Ce PS est situé à l'entrée Sud-Est de la Ville et franchit la ligne CFF Lausanne-Yverdon, il est propriété de la Commune d'Yverdon-les-Bains. Il occupe une position stratégique.

Les travaux envisagés permettront :

- la mise en conformité de l'ouvrage pour le passage du trafic des 40 tonnes et des charges d'une route d'approvisionnement type III
- l'adaptation du profil d'espace libre permettant le passage des wagons à 2 étages des CFF. Les tunnels du Mormont à Eclépens étant adaptés, ce PS est le dernier verrou limitant ce trafic.
- l'intégration des études menées dans le cadre d'AggloY en matière de mobilité douce soit : 2 pistes cyclables de 1.50 m et 2 trottoirs de 1.80 m.

Travaux

Dans les grandes lignes, les travaux prévoient la déconstruction du PS existant et la reconstruction d'un nouveau pont qui sera :

- élargis pour permettre l'adjonction des pistes cyclables et des trottoirs
- surélevé pour permettre le passage des trains CFF à 2 étages
- d'une seule portée, permettant la suppression des 2 piles actuelles proches des voies et source de danger.

ainsi que l'adaptation des différents services traversant l'ouvrage

Le préavis détaillé renseigne complètement sur les travaux prévus.

Interruption de trafic

Les phases de travaux ont été étudiées avec soins afin de limiter les interruptions de trafic au strict nécessaire. Le nouvel ouvrage sera préfabriqué en usine (parties métalliques) et le tablier principal bétonné sur un emplacement réservé à proximité. Ce dernier sera mis en place en une fois par une imposante grue. Ainsi :

- l'interruption du trafic aux véhicules sera de 9 semaines sur les 23 semaines que dureront les travaux.
- l'interruption pour les piétons et vélos a été réduite à une dizaine de jours. Un service de minibus sera mis en place durant cette période ; la commission demande que ce service corresponde au plus près à la demande, même en soirée, afin d'éviter, comme le souhaite également le STE, que des personnes ne prennent le risque de traverser les voies CFF.
- le trafic ferroviaire sera également perturbé, les quelques dates d'interruptions de trafic de nuit sont déjà retenues

Il est précisé que les travaux du PS de Pomy, prévus dès avril-mai 2011, n'interviendront qu'après le rétablissement du trafic sous le passage inférieur du chemin de la Sallaz actuellement en cours de travaux.

Travaux aux abords de l'ouvrage

Les travaux envisagés concernent également une partie de la chaussée avant et après le pont car le profil en long doit être modifié (rehaussement d'environ 50 cm). Cependant la modification du carrefour avenue des Bains - route de Lausanne - route de Pomy ne fait pas partie de ces aménagements ; les possibilités de raccordements ultérieurs sont préservées, mais l'avancement du projet Aggloy ne permet pas d'intégrer ces travaux dont les études ne sont pas encore définitives.

Finances

Le crédit d'investissement pour ces travaux est de fr. 5'100.000.- Compte tenu du fait qu'une partie des travaux sont demandés par les CFF, une convention a été signée entre la Municipalité et les CFF le 5 octobre 2009. Elle se résume ainsi : la Ville d'Yverdon-les-Bains est maître de l'ouvrage, les CFF assument le rôle de bureau d'appui pour la maîtrise d'œuvre, les coûts sont répartis en fonction de la nature des travaux. A ce stade, la participation de la Commune d'Yverdon-les-Bains est d'environ fr. 2'700'000.- et celle des CFF d'environ fr. 2'400'000.-, le décompte définitif sera établi sur la base des métrés.

Conclusions

La Commission est convaincue de la nécessité d'adapter le PS de Pomy, dit pont des Condémines, au trafic des 40 tonnes, au futur trafic CFF des wagons à deux étages et à l'adaptation de sa largeur permettant d'y ajouter 2 pistes cyclables et 2 trottoirs. C'est à l'unanimité des membres présents qu'elle vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1, 2 et 3 du préavis PR10.36PR tels que présentés par la Municipalité.

Rapporteur Philippe Pavid